

Le durcissement des conditions d'accès et d'emploi dans les professions artistiques en France – Les cas de la danse et du cirque (2006-2016)

The Tightening of Employment Conditions and Access to Jobs in Artistic Occupations in France – The case of Dance and Circus Arts (2006-2016)

Samuel Julhe* et Émilie Salaméro**

Résumé – Cet article vise à analyser le degré de segmentation et de durcissement du système d'emploi artistique en France en étudiant le cas de la danse et du cirque. À partir d'une répartition fondée sur le volume et la structure d'activité, il s'agit de saisir des conditions d'appartenance à un « noyau professionnel », ainsi que ses effets sur le maintien en activité. Les données issues des bases AEM et DUS de Pôle Emploi sont mobilisées à ces fins. Elles permettent, pour la période 2006-2016, de traiter exhaustivement les 8.5 millions de contrats de travail renvoyant aux 100 000 individus ayant eu une activité dans l'un des deux domaines artistiques retenus. Dans les deux cas, mais suivant des proportions et des rythmes variables, il est constaté un durcissement des conditions d'emploi et des conditions d'accès au segment des artistes susceptibles de bénéficier du régime de l'intermittence du spectacle. Parallèlement, l'éviction des prétendants à l'entrée sur ces deux marchés du travail tend à s'intensifier.

Abstract – *The aim of this article is to analyse the degree of segmentation and restriction within the French artistic jobs system by studying the example of dance and circus arts. On the basis of the distribution of job structure and volume of work, it investigates the conditions of inclusion within a “professional core”, including the associated effects on continued activity. We use data from Pôle Emploi relating to monthly employer statements (AEM) and single simplified declarations (DUS). These data allow us to exhaustively process the 8.5 million employment contracts for the 100,000 individuals who worked in one of the two selected artistic fields during the 2006-2016 period. In both fields, albeit in varying proportions and at varying rates, we see more restrictive conditions of employment and access to the segment of artists likely to benefit from the “intermittent” status, an unemployment benefit system specific to artistic workers due to the irregular nature of their work. And yet, trends show that potential workers are being increasingly excluded from these two labour markets.*

Codes JEL / JEL Classification : J21, Z11

Mots-clés : intermittents du spectacle, cohortes, conditions d'emploi, contrat de travail, parcours professionnel

Keywords: *intermittent workers in the entertainment industry, cohorts, employment conditions, employment contract, professional career*

* Université Clermont Auvergne, LESCORES (samuel.julhe@uca.fr) ; ** Centre de Recherches Sciences Sociales Sports et Corps, CRESCO EA 7419 (emilie.salamero@univ-tlse3.fr)

Les auteurs remercient d'abord Sophie Garcia et Snjezana Smetisko des services de Pôle Emploi, pour les avoir accompagnés et conseillés dans l'exploitation des bases de données sur les intermittents du spectacle. Ils remercient également l'ensemble de l'équipe du programme S2S (ANR-13-JSH1-0010-01) dont est issu ce travail (Marie-Pierre Chopin, Marine Cordier, Marina Honta, Florence Soulé-Bourneton), ainsi que deux rapporteurs anonymes. Ils restent toutefois seuls responsables des éventuelles erreurs et insuffisances.

Reçu en novembre 2019, accepté en juillet 2020.

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

Citation: Julhe, S. & Salaméro, É. (2021). The Tightening of Employment Conditions and Access to Jobs in Artistic Occupations in France – The case of Dance and Circus Arts (2006-2016). *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 526-527, 93–111. doi: 10.24187/ecostat.2021.526d.2054

Depuis les années 1990, le système d'emploi intermittent propre au spectacle vivant a donné lieu à de nombreuses recherches en sciences sociales. Ces travaux se sont intensifiés durant la première moitié des années 2000, notamment suite aux vives tensions ayant entouré la renégociation des annexes VIII et X de l'assurance chômage en 2003. Les publications de Menger (1989 ; 2011) et celles des chercheurs associés au laboratoire CSA/CESTA/CESPR (Ph. Coulangeon, M. Jouvenet, O. Pilmis, V. Cardon, ...) figurent parmi les plus connues. Elles ont notamment dépeint un portrait statistique sans précédent du secteur, le qualifiant d'« hyper-flexible », d'« incertain », voire de « désorganisé » par comparaison à d'autres, et ont mis au jour certaines des « impasses » de sa logique assurantielle (Menger, 2011). Les champs d'investigation se sont par ailleurs diversifiés, allant d'une analyse des effets du multisalarat (Pilmis, 2007) à l'étude des rythmes de vie (Sinigaglia-Amadio & Sinigaglia, 2017) ou de l'entrée en retraite des artistes (Cardon, 2017). Néanmoins, la quantification du système d'emploi et de ses évolutions semble avoir été quelque peu reléguée en arrière-plan des préoccupations académiques, pour être laissée à l'appréciation des instances liées aux partenaires sociaux¹. Parallèlement, compte tenu des données disponibles au début des années 2000, les observations statistiques réalisées alors n'étaient pas exemptes de points aveugles, ce qui a pu conduire à de fortes controverses (Grégoire, 2010). Comme le note par exemple Menger : « Une étude longitudinale détaillée permettrait seule de mesurer plus directement les effets respectifs des variations conjoncturelles de l'activité dans le secteur des spectacles et des modifications de la réglementation assurantielle sur la composition des effectifs par âge et par niveau d'expérience, et elle conduirait à rechercher si, dans les conjonctures de contraction de la croissance de tel ou tel secteur des spectacles, l'intermittence agit plutôt comme un accélérateur de *turnover* ou si, au contraire, elle offre une flexibilité et une variété d'arrangements possibles plus protectrices, alors que les contrats d'emploi plus rigides, une fois rompus, mènent à l'éviction plus franche hors du marché du travail. » (Menger, 2011, p. 239). C'est à ce type d'interrogation que se propose de répondre cet article.

Prenant appui sur l'évolution du système d'enregistrement statistique utilisé par les services de Pôle Emploi depuis 2004, notre objet est de décrire l'évolution d'une partie du système

d'emploi artistique mais également de saisir les facteurs influant sur les positions et les parcours des individus – qu'ils soient ou non mandataires de Pôle Emploi. L'analyse se focalisera pour cela sur le cas de deux sous-domaines du spectacle vivant – la danse et le cirque – moins étudiés que d'autres, notamment d'un point de vue statistique (Rannou & Roharik, 2006 ; David-Gibert *et al.*, 2006). Plus précisément, il s'agit d'interroger les modalités de segmentation de ces secteurs d'emploi, processus abordé dans la littérature en sciences sociales selon deux manières distinctes mais complémentaires.

Selon une première approche, la théorie de la segmentation propose schématiquement une vision duale du marché du travail (Doeringer & Piore, 1971 ; Amossé *et al.*, 2011), illustrée dans le cas du système d'emploi du spectacle vivant en France par l'opposition entre un segment primaire – constitué d'*insiders* réalisant un volume d'activité leur permettant de prétendre à un régime de protection sociale spécifique, et un segment secondaire – constitué d'*outsiders* ne pouvant pas prétendre à ce régime de protection sociale du fait d'un volume d'activité insuffisant. Cependant, le seul critère du volume d'emploi et du degré de protection sociale associé doit être complété. En ce sens, il a également pu être montré que les segments professionnels se distinguent autant par la « construction commune de situations » (statuts, lieux d'exercice, types de public, etc., voir Bucher & Strauss, 1961) que par le « sens subjectif » accordé à l'activité professionnelle (Hénaut & Poulard, 2018). Sur ce plan, si les données Pôle Emploi permettent difficilement de saisir le sens accordé au travail, il reste possible de l'approcher à travers la structure d'activité (Gouyon, 2011 ; Perrenoud & Bataille, 2017) : autour d'une spécialité artistique clairement identifiée ou sa dilution au sein d'une pluriactivité sectorielle, comme il est fréquent dans le secteur du spectacle (Rannou & Roharik, 2006 ; Bureau *et al.*, 2009). Partant de là, nos analyses visent à saisir ces deux faces – volumes et structure d'activité – de la segmentation du marché du travail artistique, l'enjeu étant d'appréhender la pertinence de ces facteurs de segmentation ainsi que les déterminants positionnant les individus sur l'un ou l'autre des segments. Par ailleurs, la question est également de parvenir à mesurer le degré de porosité entre segments, cette perméabilité partielle étant observée dans le secteur artistique

1. Voir par exemple les publications annuelles concernant l'emploi éditées par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant (CPNEF-SV).

à travers les difficultés à surmonter le « triple défi » que représentent les étapes du « tenter, rentrer, rester » qui marquent tous les parcours d'emploi (Buscatto, 2008).

Sur le plan méthodologique, cet article s'appuie sur les données du système d'information de Pôle Emploi (encadré 1)². Les données mises à disposition portent sur l'ensemble des contrats de travail entrant dans le périmètre des annexes VIII ou X antérieurs à 2017 de toute personne ayant eu au moins un contrat relevant des groupes professionnels « danseur » et/ou « artiste de cirque » (voir annexe) entre 2006 et 2016, cette période ayant été retenue pour son homogénéité concernant les modalités de calcul du temps de travail des artistes³. En résulte la constitution d'un fichier dé-doublonné contenant la totalité de l'information relative à 8 550 938 contrats de travail, 201 537 employeurs et 100 007 salariés. Le fichier d'origine, correspondant aux seules caractéristiques des 8.5 millions de contrats, a été dans un premier temps restructuré de manière

à en extraire les informations portant sur les employeurs d'une part et les salariés d'autre part, et en les ordonnant de manière chronologique. Autrement dit, à une matrice (8 550 938×58) présentant une « succession de contrats » (dates du contrat, nature de l'emploi, localisation de l'employeur, salaire versé, etc.) nous avons fait correspondre une matrice (100 007×374) renseignant de manière détaillée le volume et la structure d'emploi de chaque individu sur la période 2006-2016 (date d'entrée dans le système de l'emploi artistique⁴, présence ou absence sur les différentes années, temps de travail annuel,

2. L'ensemble des graphiques et tableaux présentés dans cet article a été établi à partir de cette source.

3. Les données mises à disposition ne comportent pas d'information sur l'indemnisation chômage des individus, relevant spécifiquement du « Fichier national des allocataires », distinct de la base AME et de la base DUS.

4. Tout en restant concentrées sur 2006-2016, les données disponibles renseignent néanmoins l'éventuelle activité intermittente qu'ont pu avoir les individus avant cette période, ce qui facilite notamment la construction de cohortes de nouveaux entrants ou le calcul de l'ancienneté dans le secteur (voir encadré 2 pour plus de détails).

ENCADRÉ 1 – Système d'information sur les contrats intermittents du spectacle

En France, depuis 1979 et suite à l'intégration des artistes interprètes aux annexes VIII ou X du régime général de l'assurance chômage créées respectivement en 1964 et 1967 (Grégoire, 2013), tout employeur faisant appel aux services d'un salarié relevant de ces annexes a l'obligation de déclarer chaque contrat de travail en CDDU auprès de Pôle Emploi, ceci parallèlement aux Déclarations Sociales Nominatives (ex DADS). Selon la nature de l'activité principale de l'employeur, ces déclarations alimentent deux bases de données distinctes :

- la base AEM, correspond aux Attestations Employeur Mensuelles réalisées par les employeurs dont le secteur d'activité entre dans le champ du spectacle (eg. code NAF 90.01Z "Arts du spectacle vivant", 90.02Z "Activités de soutien au spectacle vivant", 90.04Z "Gestion de salle de spectacle") ;
- la base DUS, correspond aux Déclarations Uniques Simplifiées réalisées par les employeurs dont le secteur d'activité ne relève pas du secteur du spectacle et qui font appel au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) pour déclarer l'emploi d'artistes ou de techniciens.

Les champs de ces deux bases sont proches et fournissent des indications précises sur chaque contrat de travail :

- identité du salarié, doublon et ambiguïté d'attribution étant levés par le Numéro d'Inscription au Répertoire des Personnes Physiques (NIRPP), date de naissance, code postal de résidence, etc. ;
- identité de l'employeur, doublon et ambiguïté d'attribution étant levés par l'usage du Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises sur le Territoire (SIRET) pour les personnes morales ou du NIRPP pour les personnes physiques, code NAF/APE, code postal du siège, etc. ;
- période du contrat (renseignée par la date d'embauche et la date de fin du contrat de travail) et quotité de travail associée (renseignée par le nombre d'heures effectuées et/ou le nombre de cachets) ;
- rémunération brute versée avant et après abattement des frais professionnels ;
- dénomination « en clair » de l'emploi occupé (par exemple, guitariste, cracheur de feu, tangero, etc.), ce champ étant post-codé par les services de Pôle Emploi afin de correspondre à l'un des 1 388 codes de la nomenclature des métiers établie conjointement par Pôle Emploi et la CPNEF-SV (cf. annexe).

Parmi ces informations, celles relatives à la durée du contrat apparaissent essentielles. Pour prétendre à l'ouverture de droits à l'indemnisation chômage, les artistes et techniciens du spectacle doivent justifier d'un équivalent de 507 heures de travail déclaré sur une période de temps donnée – la fenêtre de calcul ayant varié de 10 mois (entre 2004 et 2016) à 12 mois (avant 2004 et après 2016) selon les évolutions réglementaires. Or, selon les cas, les déclarations AEM et DUS peuvent comporter directement un nombre d'heures de travail ou mentionner un nombre de cachets, eux-mêmes convertibles en heures de travail. Ainsi, jusqu'en 2016, les services de Pôle Emploi distinguaient deux types de cachets : les cachets dit « isolés » qui correspondaient à des périodes de travail de moins de 5 jours consécutifs pour un même employeur et les cachets dits « groupés » qui correspondaient à des périodes de plus de 5 jours consécutifs. Un cachet « isolé » donnait lieu à la comptabilisation de 12 heures de travail, et un cachet « groupé » à 8 heures. Depuis 2017, tous les cachets sont comptabilisés à hauteur de 12 heures. Pour cette étude, l'ensemble des éléments relatifs à la durée des contrats a été converti en heures de travail, comme le font également les services de Pôle Emploi, afin d'estimer à la fois le volume d'activité et la capacité d'accéder à l'indemnisation chômage.

composition de l'activité par genre artistique, types d'employeur, rémunération, etc.). Cette opération permet à la fois d'analyser l'évolution démographique annuelle des deux secteurs sur la période de référence mais également de réaliser une analyse par cohortes.

La première section de l'article est consacrée à l'analyse des caractéristiques annuelles des populations travaillant dans les domaines de la danse et du cirque, la deuxième à la modélisation des variables influant sur les « profils d'emploi » individuels, tandis que la troisième aborde une modélisation des taux d'éviction du secteur d'emploi s'appuyant sur un traitement par cohortes.

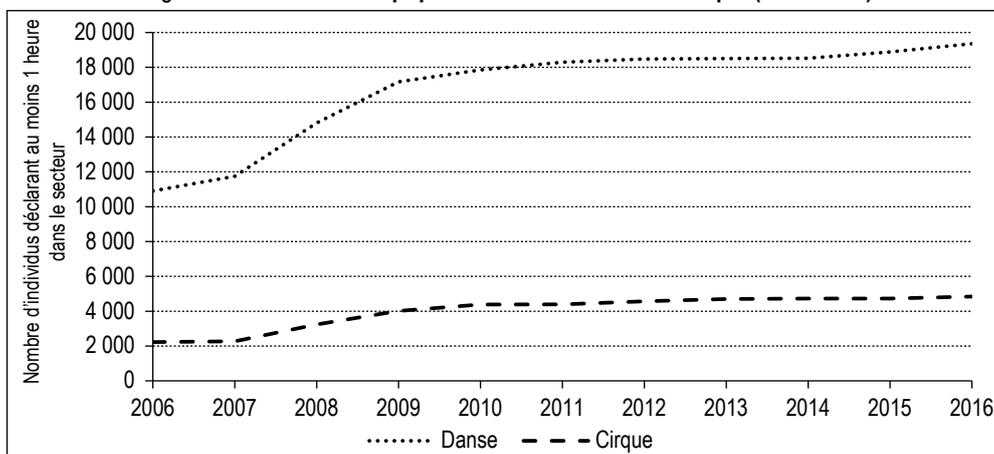
1. Accroissement démographique et durcissement des conditions d'emploi

En se fondant sur une acception très large, qui comptabilise l'ensemble des individus ayant effectué au moins une heure de travail dans l'année à partir d'un contrat relevant du domaine de la danse ou du cirque (voir annexe), une hausse de la population peut être observée dans les deux cas. Elle passe, entre 2006 et 2016, de 10 899 à 19 361 individus en danse et de 2 231 à 4 845 en cirque (figure I). Avec une hausse globale s'élevant à +77.6 % et +117.2 % en 10 ans, et un taux de croissance annuelle moyen de +5.9 % et +8.1 %, danse et cirque suivent la tendance globale du secteur de spectacle vivant (Pôle Emploi, 2018). La différence des taux de croissance illustre cependant le décalage de « maturité » entre les deux domaines artistiques. Néanmoins, il est remarquable que cette croissance soit beaucoup plus soutenue sur la période 2007-2009, qui correspond à la phase de mise en œuvre du Fonds de Professionnalisation et de Solidarité (FPS)⁵, puis ralentisse ensuite.

Les caractéristiques sociodémographiques des populations respectives des deux domaines connaissent également quelques transformations (tableau 1). Si la répartition sexuée est particulièrement stable sur la décennie étudiée, la part de femmes oscillant autour de 62 % en danse et de 37 % en cirque, deux changements conséquents portent sur la répartition géographique des zones de résidence et l'âge des individus. Sur le plan géographique, à l'image de ce qui a déjà été observé (Rannou & Roharik, 2006, pp. 110-121), l'implantation résidentielle des danseurs est très fortement concentrée sur la région Île-de-France (entre 40 et 47 % selon les années). Cette tendance est beaucoup moins prononcée en cirque (entre 18 et 29 % de résidents en Île-de-France selon les années) et s'explique historiquement par l'activité itinérante des compagnies (David-Gibert *et al.*, 2006). Parallèlement, une baisse progressive de la part de l'Île-de-France est observable sur la période, notamment en cirque où la proportion des individus ayant travaillé dans le secteur du cirque résidant en Île-de-France est passée de 28.6 % en 2006 à 19.9 % dix ans plus tard. Ceci peut s'expliquer par un modèle de maillage territorial organisé autour du développement d'écoles professionnelles et de Pôles nationaux cirque implantés en région (Salaméro, 2018).

5. En 2004, l'État crée un Fonds provisoire destiné à atténuer l'effet d'exclusion engendré par les modes de calcul issus des accords de 2003 refondant les annexes VIII et X de l'assurance chômage. Il vient compléter une indemnisation réduite ou indemnise les artistes et les techniciens parvenus à l'expiration de leurs droits à l'assurance chômage. Ce premier fonds est remplacé par un Fonds transitoire en 2005, puis par un Fonds de Professionnalisation et de Solidarité (FPS) en 2006, désormais voulu pérenne par le ministre chargé de la culture. Entré en vigueur le 1^{er} avril 2007, le FPS articule un volet indemnitaire destiné aux artistes et techniciens en situation de « fragilité professionnelle » et un volet professionnel et social visant à accompagner le déroulement de la carrière.

Figure I – Évolution des populations en danse et en cirque (2006-2016)



Source et champ : Pôle emploi, Bases AEM et DUS. Ensemble des individus ayant déclaré au moins une heure de travail dans l'année en danse ou en cirque.

Tableau 1 – Caractéristiques sociodémographiques des populations en danse et en cirque (2006-2016)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Effectifs											
Danse	10 899	11 750	14 807	17 171	17 856	18 291	18 476	18 502	18 525	18 886	19 361
Cirque	2 231	2 272	3 241	4 012	4 387	4 390	4 565	4 701	4 727	4 724	4 845
Âge moyen											
Danse	32.8	33.0	33.0	33.2	33.5	33.7	33.7	34.0	34.3	35.1	35.6
Cirque	33.7	34.2	35.2	35.1	34.8	35.1	35.3	35.6	35.9	36.7	36.3
Part de femmes (%)											
Danse	61.6	61.5	62.1	62.2	61.7	62.6	61.7	62.4	61.7	60.1	61.0
Cirque	36.0	36.8	35.5	36.5	37.3	36.4	36.4	37.4	38.6	39.8	38.7
Zone de résidence (%)											
Danse											
Île-de-France	46.0	46.8	44.2	42.3	41.3	42.2	40.3	40.8	40.9	44.0	45.2
Autres régions	54.1	53.3	55.8	57.7	58.7	57.8	59.7	59.2	59.1	56.0	54.8
Cirque											
Île-de-France	28.6	29.1	24.7	22.0	21.0	22.6	22.4	20.9	20.9	18.7	19.9
Autres régions	71.4	70.9	75.3	78.0	79.0	77.4	77.6	79.1	79.1	81.3	80.1

Note de lecture : en 2006, les 10 899 individus ayant déclaré au moins une heure de travail relevant du secteur de la danse sont âgés de 32.8 ans en moyenne, 61.6 % sont des femmes et 46.0 % résident en Île-de-France.

Source et champ : Pôle emploi, Bases AEM et DUS. Ensemble des individus ayant déclaré au moins une heure de travail dans l'année en danse ou en cirque.

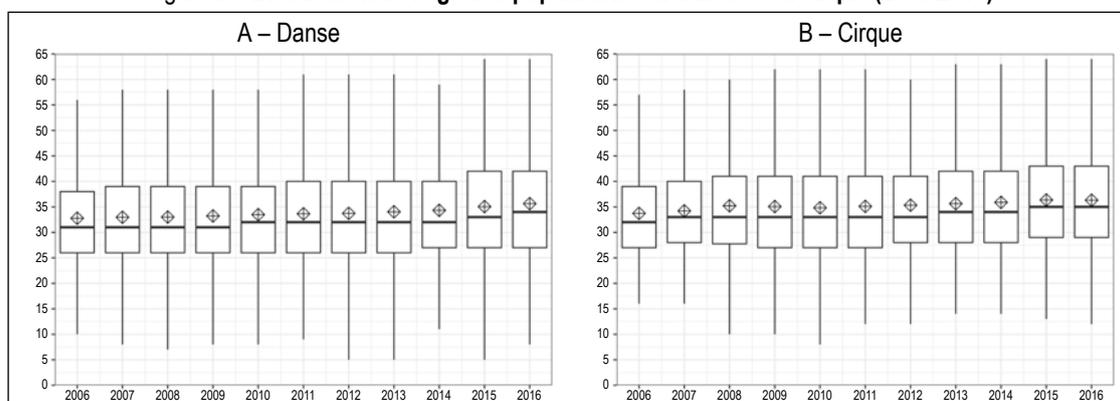
Plus inattendue est l'élévation sensible de l'âge moyen dans les deux domaines. Il passe de 32.8 à 35.6 ans en danse et de 33.7 à 36.3 ans en cirque sur la période 2006-2016, avec des écarts interquartiles relativement constants (tableau 1 et figure II). Comme nous le verrons par la suite, ce vieillissement des deux populations n'est pas directement lié à l'allongement des carrières artistiques, comme ce fut le cas au cours des années 1980-90 (MCC, 2003), pas plus qu'au vieillissement généralisé de la population française. Il s'explique davantage par à une diminution du nombre de jeunes nouveaux entrants au fil de la décennie étudiée (*infra*).

En matière d'emploi, le premier constat porte sur la répartition des volumes d'activité associés à la danse et au cirque. Seule une minorité d'individus atteint 500 heures annuelles de travail déclaré

uniquement à partir de ces types de contrat. En danse, entre 13.5 et 18.0 % sont dans ce cas selon les années, pour un volume d'activité moyen dans le domaine de 208 à 247 heures ; en cirque, cela concerne de 11.0 et 15.4 % des individus selon les années, pour un volume d'activité moyen dans le domaine oscillant entre 171 et 225 heures (figure III et tableau 2).

En d'autres termes, la part d'individus pouvant prétendre à « l'intermittence du spectacle » en se consacrant uniquement à l'un ou l'autre des domaines est relativement faible. On peut donc faire l'hypothèse d'une nécessaire diversification des activités et des types de contrat relevant des annexes VIII ou X de l'assurance chômage afin de maximiser le volume d'activité, aspect allant dans le sens des travaux sur la pluriactivité artistique (Bureau *et al.*, 2009) et traité par la suite.

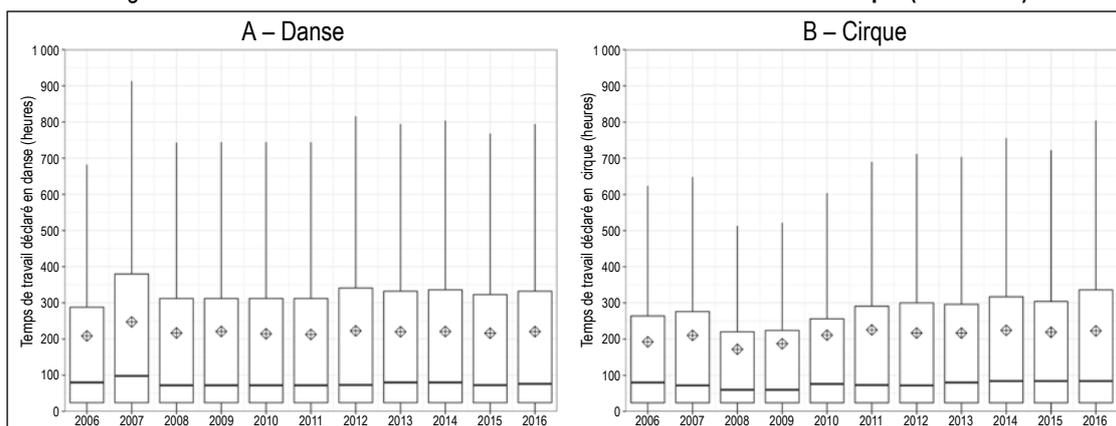
Figure II – Distribution de l'âge des populations en danse et en cirque (2006-2016)



Note de lecture : en 2006, les 10 899 individus ayant déclaré au moins une heure de travail relevant du secteur de la danse sont âgés de 32.8 ans en moyenne. Les valeurs de quartiles sont : Q1 = 26 ; Q2 = 31 ; Q3 = 38.

Source et champ : voir figure I.

Figure III – Distribution des volumes d'activité réalisés en danse et en cirque (2006-2016)



Note de lecture : en 2006, les 10 899 individus ayant déclaré au moins une heure de travail relevant du secteur de la danse réalisent en moyenne 208.4 heures dans ce domaine. Les valeurs de quartiles sont : Q1 = 24 ; Q2 = 80 ; Q3 = 288.

Source et champ : voir figure 1.

Tableau 2 – Volumes d'activité réalisés en danse et en cirque (2006-2016)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A – Danse											
Volume d'activité (heures)											
médian	80	98	72	72	72	72	73	80	80	72.5	76
moyen	208.4	247.1	216.6	220.9	214.4	212.6	222.5	219.9	220.7	215.9	220.4
Part d'individus dont le volume d'activité en danse est ≥ 500 h (%)											
	13.5	18.0	15.7	15.6	15.8	15.9	16.8	16.1	16.2	16.1	16.1
B – Cirque											
Volume d'activité (heures)											
médian	80	72	60	60	76	73	72	80	84	84	84
moyen	192.3	210.2	171.8	187.2	210.9	225.3	216.7	216.7	224.2	219.0	222.8
Part d'individus dont le volume d'activité en danse est ≥ 500 h (%)											
	13.1	13.6	11.0	11.2	12.6	14.9	15.4	14.4	14.8	14.7	15.2

Note de lecture : en 2006, les individus ayant déclaré au moins une heure de travail relevant du domaine de la danse sont 13.5 % à avoir réalisé au moins 500 heures d'activité à partir de contrats relevant de ce seul domaine.

Source et champ : voir tableau 1.

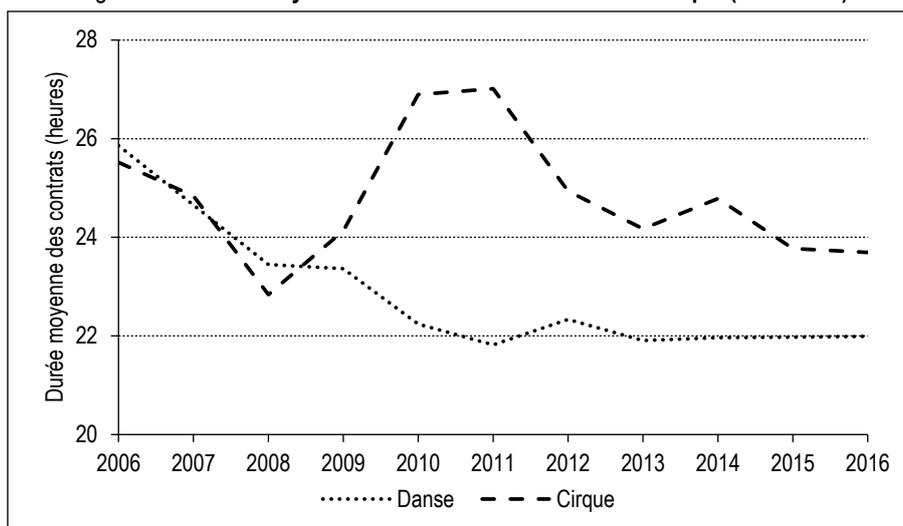
La persistance d'autres phénomènes observés dans les travaux antérieurs est également notable, notamment la progression plus rapide de l'offre d'emploi (nombre d'individus) que de la demande (nombre d'heures de travail et nombre de contrats), se traduisant par une réduction de la durée moyenne des contrats au fil des années (Gouyon & Patureau, 2014). Un nombre croissant de contrats doit donc être trouvé pour parvenir au même volume d'activité d'une année sur l'autre. Ainsi, entre 2006 et 2016, la durée moyenne des contrats est passée de 25.9 à 22 heures pour les emplois relevant du domaine de la danse, soit -1.1 % par an en moyenne. La tendance est identique en cirque, bien que la dynamique du processus soit différente, la durée moyenne des contrats évoluant de 25.5 à 23.7 sur la période, soit -0.5 % par an en moyenne (figure IV).

S'ajoute à cela une évolution des rémunérations qui ne compense pas les effets de l'inflation (figure V). Jusqu'à une inversion de tendance

en 2014, l'analyse de la ventilation des revenus d'activité par type d'emploi et après conversion en euros constants (base 2006) montre en effet une diminution relative des niveaux de rémunération horaire dans les deux domaines étudiés, cette érosion étant cependant moins forte en danse qu'en cirque (respectivement -0.3 % et -1.2 % par an en moyenne sur la période). Tendanciellement et à volume d'activité constant, un individu se consacrant exclusivement à la danse ou au cirque a donc progressivement vu diminuer ses revenus d'activité. Or, comme le volume global d'activité, qui conditionne l'accès à la possibilité d'indemnisation, la rémunération horaire est importante car elle entre dans le calcul du niveau d'indemnisation. Là encore, on peut faire l'hypothèse d'une pression accrue à la diversification des activités dans le périmètre relevant des annexes VIII et X.

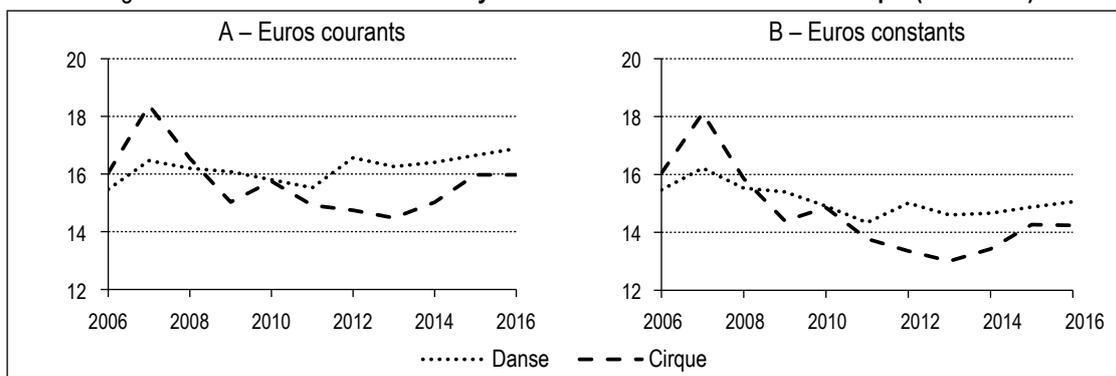
À l'instar d'autres domaines artistiques, la danse et le cirque se caractérisent donc sur la décennie

Figure IV – Durée moyenne des contrats en danse et en cirque (2006-2016)



Note de lecture : en 2006, la durée moyenne des contrats relevant du domaine de la danse s'élève à 25.9 heures par contrat.
Source et champ : voir figure I.

Figure V – Rémunération horaire moyenne des contrats en danse et en cirque (2006-2016)



Note de lecture : en 2006, la rémunération horaire moyenne des contrats relevant du domaine de la danse s'élève à 15.5 euros bruts courants par heure.
Source et champ : voir figure I.

2006-2016 par un faisceau de contraintes cumulatives en matière d'emploi dont l'intensité est croissante : volume d'activité dont la répartition permet uniquement à une petite minorité de prétendre à « l'intermittence » à partir de ces seules spécialités ; diminution de la durée moyenne des contrats engendrant une accélération de la « course aux contrats », réduction de la rémunération horaire pouvant impacter les revenus d'activité et le niveau des éventuelles indemnités. Dans un tel contexte, où l'emploi tend à se disperser tout en devenant moins rémunérateur, il apparaît pertinent de s'interroger sur la manière dont s'effectue la répartition des individus, selon leur volume d'activité globale – critère distinguant les *outsiders* et *insiders* de « l'intermittence », et selon leur structure d'activité, autrement dit selon la part qu'ils consacrent au domaine de la danse ou du cirque – critère distinguant les *outsiders* et *insiders* des métiers de danseur et d'artiste de cirque.

2. Facteurs d'accès au segment du « noyau professionnel »

Après ces premiers éléments généraux, une approche de la segmentation du marché de l'emploi artistique consiste à observer la répartition des quantités de travail annuel et de la part de travail associée au secteur artistique de prédilection. En danse, si 70 à 75 % des individus réalisent un volume d'activité annuel inférieur à 500 heures – en cumulant tous les types d'emplois relevant du périmètre des annexes VIII ou X – et que, parallèlement, cette activité relève majoritairement du domaine de la danse dans 70 à 80 % des cas (tableau 3), on note malgré tout une très large dispersion des situations individuelles (figure VI). En cirque, l'espace des possibles est tout aussi diffus : 58 à 70 % des individus réalisant un volume d'activité annuel inférieur à 500 heures, activité relevant majoritairement du domaine du cirque dans 80 % des cas.

Tableau 3 – Volume et part d'activité en danse et en cirque (2006-2016)

A – Danse	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Individus relevant du secteur	10 899	11 750	14 807	17 171	17 856	18 291	18 476	18 502	18 525	18 886	19 361
Volume total d'activité (heures)											
1 ^{er} quartile	44.0	48.0	36.0	36.0	36.0	36.0	36.0	36.0	36.0	42.0	48.0
Médiane	204.0	216.0	144.0	156.0	168.0	168.0	180.0	184.0	192.0	216.5	240.0
Moyenne	318.5	329.1	285.0	287.2	294.0	302.5	304.3	302.2	313.7	333.4	348.1
3 ^e quartile	550.5	564.0	508.0	504.0	522.0	536.0	538.0	528.0	544.3	576.0	588.0
Proportion d'individus dont le volume total d'activité est \geq 500 h (%)	29.3	30.5	25.5	25.3	26.8	27.6	28.1	27.5	28.6	31.6	32.4
Proportion d'individus dont le volume total d'activité est \leq 48 h (%)*	28.5	26.7	32.0	31.6	31.2	31.4	31.2	30.1	29.6	27.8	26.6
Part d'activité consacrée à la danse (%)											
1 ^{er} quartile	42.9	59.6	70.6	66.7	66.7	62.0	63.5	63.6	60.0	50.0	40.8
Médiane	95.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Moyenne	72.2	77.0	80.6	79.8	79.2	78.6	78.9	78.6	77.8	75.3	73.2
3 ^e quartile	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Proportion d'individus dont la part d'activité en danse \geq 50 (%)	71.1	77.5	79.9	78.9	78.5	77.5	77.9	77.7	77.0	74.2	71.8
B – Cirque	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Individus relevant du secteur	2 231	2 272	3 241	4 012	4 387	4 390	4 565	4 701	4 727	4 724	4 845
Volume total d'activité (heures)											
1 ^{er} quartile	84.0	104.0	60.0	52.0	60.0	60.0	60.5	64.0	72.0	72.0	69.0
Médiane	346.0	404.0	252.0	223.0	252.0	300.0	324.0	292.0	320.0	331.5	336.0
Moyenne	387.4	419.3	341.3	329.8	342.0	363.0	371.6	356.4	373.9	378.2	378.2
3 ^e quartile	624.0	659.0	576.0	564.0	581.8	603.0	612.5	592.3	610.0	612.0	620.0
Proportion d'individus dont le volume total d'activité est \geq 500 h (%)	37.9	42.7	33.4	30.5	32.6	35.0	36.3	34.3	37.7	37.5	37.3
Proportion d'individus dont le volume total d'activité est \leq 48 h (%)	20.2	16.5	24.0	24.5	22.9	22.0	21.8	21.5	20.1	19.7	21.4
Part d'activité consacrée au cirque (%)											
1 ^{er} quartile	19.2	14.0	22.7	25.0	25.6	24.5	24.5	24.6	22.7	23.1	25.9
Médiane	72.2	57.1	72.8	77.3	80.0	80.9	79.6	79.4	76.9	78.1	80.0
Moyenne	60.5	56.0	62.0	63.7	64.5	64.4	63.8	64.2	63.1	63.2	64.7
3 ^e quartile	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Proportion d'individus dont la part d'activité en cirque \geq 50 (%)	84.4	80.0	82.1	82.7	80.2	80.1	80.0	81.8	80.4	79.6	79.7

* Le seuil permettant de saisir la proportion d'individus présentant un faible degré d'activité dans le secteur de l'intermittence varie selon les travaux. Nous avons retenu dans ce tableau celui utilisé dans les publications de la CPNEF-SV et de Pôle Emploi.

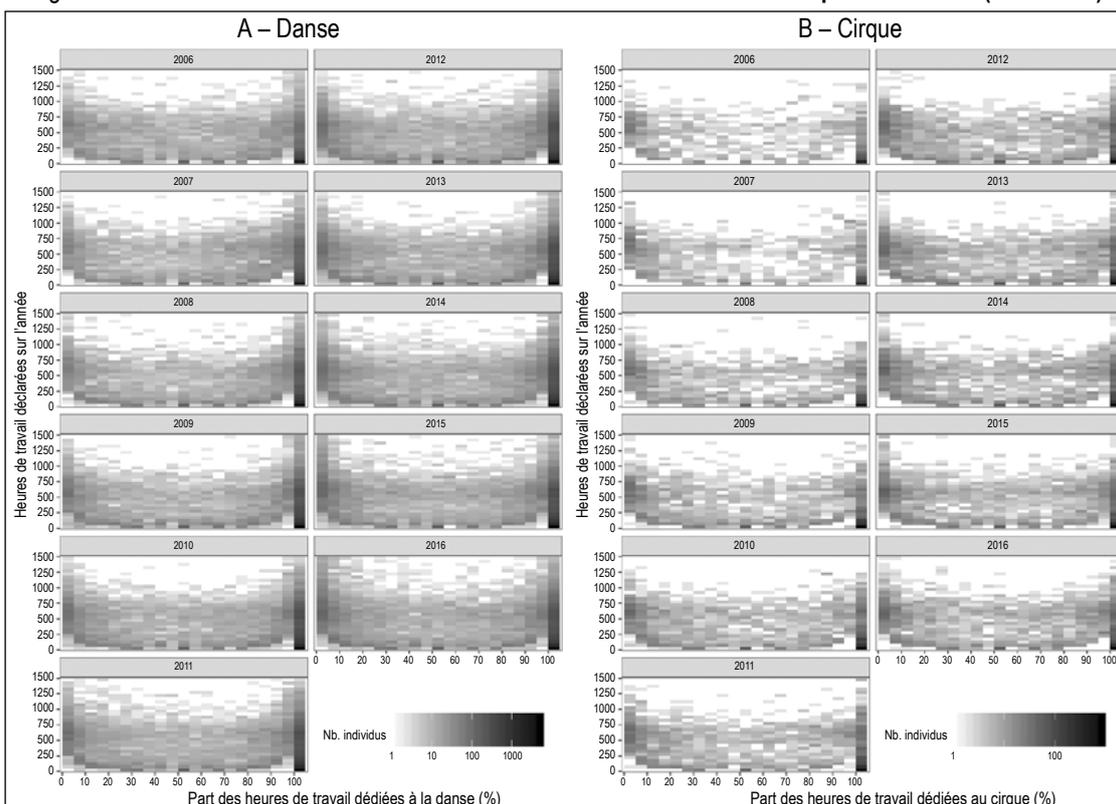
Note de lecture : en 2006, parmi les individus relevant du domaine danse, un quart (Q1) a déclaré moins de 44 heures de travail total sur l'année et un quart (Q3) plus de 550.5 heures, pour des valeurs médiane et moyenne de 204 et 318.5 heures.

Source et champ : voir tableau 1.

Afin d'aller plus loin, il est intéressant de catégoriser la position des individus sur cet espace croisant volume et structure d'activité. En ce sens et afin de permettre une comparaison chronologique, il est apparu plus pertinent de recourir à une catégorisation par discrétisation et concaténation de variables plutôt qu'à une classification automatique (Gouyon, 2011). La structure d'activité prend en compte l'ensemble des types de contrat réalisés (danse, cirque, autres arts, métiers de la technique) et distingue les « spécialistes en danse » (dont plus de 50 % des

heures de travail sont réalisées dans ce domaine, notés "D"), les « spécialistes en cirque » (notés "C"), les « spécialistes d'un autre art » (notés "A"), les spécialistes des métiers techniques (notés "T") et les cas dont la structure d'emploi ne correspond à aucun des cas précédents (notés "Z"). Le volume d'activité est réparti en quatre tranches : [1;250[; [250;500[; [500;750[; [750;+ ∞[, notées respectivement "1", "2", "3", "4" dans les tableaux et graphiques suivants. La jonction de ces deux variables permet d'établir un profil d'emploi en 20 modalités dont la

Figure VI – Concentration des individus selon le volume total d'activité et la part sectorielle (2006-2016)

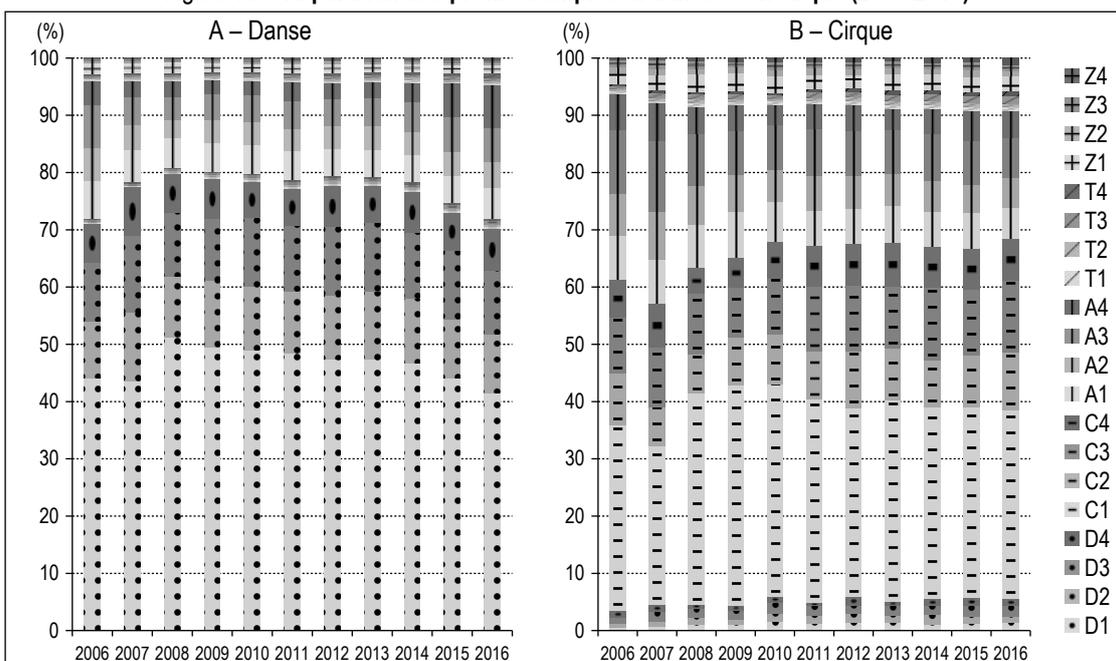


Note de lecture : les diagrammes de densité présentent la répartition des individus selon leurs coordonnées sur le plan croisant volume de travail total annuel et part de l'activité consacrée à la danse (VI-A) ou au cirque (VI-B). Plus la cellule tend vers le noir plus elle contient d'individus. Les *outliers* ne sont pas représentés sur ces graphiques à des fins de lisibilité globale. Source et champ : voir figure I.

répartition dessine les grandes lignes de segmentation de ces deux domaines et leurs évolutions temporelles (figure VII).

Dans chacun des domaines étudiés, ce que l'on pourrait appeler le « noyau professionnel », où les individus cumulent un volume d'activité

Figure VII – Répartition des profils d'emploi en danse et en cirque (2006-2016)



Note de lecture : en 2006, parmi l'ensemble des individus ayant déclaré au moins une heure de travail relevant du secteur de la danse, 44,1 % ont déclaré moins de 250 heures de travail dont plus de 50 % relevant du domaine de la danse (catégorie D1). Source et champ : voir figure I.

élevé et une spécialisation forte (catégories D3|D4 pour la danse et C3|C4 pour le cirque), reste relativement réduit quelle que soit l'année. En danse, entre 18 et 22 % des individus présents dans le domaine ont un niveau d'activité supérieur à 500 heures annuelles dont au moins 50 % sont effectuées dans le secteur de la danse. En cirque, c'est entre 14 et 20 % des individus. À côté de ce segment relativement minoritaire, différentes franges d'activité sont observables. D'une part, une concentration d'individus sur des profils d'« activité réduite spécialisée » (moins de 500 heures annuelles mais dont 50 % ou plus relève du secteur de la danse, catégorie D1|D2, ou du cirque, catégorie C1|C2). Ces individus représentent, selon les années, de 55 à 64 % des cas dans le domaine de la danse et de 36 à 49 % des cas dans le domaine du cirque. D'autre part, des individus pluriactifs pour lesquels la danse ou le cirque correspond à un complément par rapport à une autre activité artistique principale (catégories A1, A2, A3, A4). Ils représentent, selon les années, de 15 à 24 % des individus présents dans le domaine de la danse et de 23 à 35 % de ceux présents dans le domaine du cirque. Ici, dénommer les individus « artistes de cirque » ou « danseurs » apparaît objectivement plus difficile, l'activité artistique principale étant majoritairement celle de « comédien » ou d'« artiste dramatique ». Face à cette diversité des profils d'emploi, on cherche ensuite à saisir les facteurs qui expliquent l'appartenance ou non des individus au noyau professionnel. Une modélisation par régression logistique multinomiale a été établie pour cela, dont les résultats sont présentés dans le tableau 4.

On observe en premier lieu l'influence notable du sexe sur la probabilité d'appartenance au noyau professionnel, les hommes étant proportionnellement plus nombreux dans les segments spécialisés et à fort volume d'activité. En danse, ils représentent 44.3 % et 45.1 % des segments D1 et D2, contre 49 % et 52.6 % des segments D3 et D4. En cirque, la différenciation sexuée est un peu moins marquée, tout en restant significative, les hommes représentant 61.9 % et 60.0 % des segments C1 et C2, contre 61.5 % et 67.2 % des segments C3 et C4. De même, avoir travaillé au cours de l'année de référence pour un employeur de grande taille et spécialisé dans le domaine⁶, critère assimilable à un indicateur du crédit réputationnel de l'individu (Menger, 2011, pp. 58-59), augmente la probabilité d'appartenir au noyau professionnel. Ainsi, 52.5 %, 83.3 %, 88.9 % et 91.4 % des individus présents sur les segments D1, D2, D3 et D4 ont connu au moins

une fois ce type d'employeur. En cirque, ces proportions s'élèvent à 43.3 %, 71.6 %, 76.7 % et 78.8 % pour les segments C1 à C4. Un effet d'interaction entre l'âge et l'ancienneté dans le métier est également vérifié. Cela signifie que faire partie des plus jeunes (moins de 25 ans) tout en disposant d'une expérience déjà établie (plus de deux ans dans le secteur) augmente fortement la probabilité d'appartenir au noyau professionnel. Toutefois, la lecture de la variation des *odds ratios* associés à la régression montre qu'au-delà d'un certain seuil, l'ancienneté ne compense plus l'avancée en âge. Ainsi, en danse la probabilité d'accès aux segments D3|D4 diminue au-delà de 50 ans à ancienneté égale. Ces deux tendances sont également présentes dans le domaine du cirque. Enfin, une baisse relative des *odds ratios* au fil de la période étudiée est notable. Toutes choses égales par ailleurs, il est donc de moins en moins probable d'intégrer les segments D3|D4 ou C3|C4 d'une année sur l'autre. Or, dans la mesure où leur proportion varie peu et de manière non uniforme parmi les deux populations au fil du temps (18 à 22 % en danse ; 14 à 20 % en cirque), il est possible d'en déduire que le noyau professionnel concentre de plus en plus les individus les mieux dotés (hommes, déjà reconnus dans le secteur, travaillant pour les employeurs les plus en vue, etc.), ceci à mesure que les conditions d'emploi se durcissent (*supra*). À titre d'exemple, pour le domaine de la danse et en début de période, 80 % à 85 % de représentants des segments D3|D4 disposent d'une ancienneté dans le secteur égale ou supérieure à deux ans. Ils sont 85 à 90 % en fin de période. Ces intervalles sont globalement similaires pour le domaine du cirque concernant les segments C3|C4. Sur ce plan, il faut cependant considérer que l'évolution temporelle donne logiquement lieu à une forme de biais de sélection parmi la population, dans le sens où ne subsistent et restent en activité parmi les « anciens » que celles et ceux dont le niveau d'activité et le volume d'emploi sont suffisants (c'est-à-dire permettant le maintien de l'accès à l'indemnisation chômage). Une confirmation de cette hypothèse est apportée par l'analyse longitudinale des cohortes de nouveaux entrants présentée dans la partie suivante.

6. Les 201 537 employeurs recensés ont été catégorisés en fonction du nombre d'heures de travail total proposé sur la période 2006-2016 et selon le degré de spécialisation des contrats proposés. La première variable est découpée en quatre modalités suivant une échelle logarithmique [1;100] ; [100;1 000] ; [1 000;10 000] ; [10 000;+∞], notées respectivement "1", "2", "3", "4" ; tandis que la seconde distingue les « spécialistes en danse » (dont plus de 50 % des heures de travail proposées sont réalisées dans ce domaine), les « spécialistes en cirque », les « autres ». Le processus distingue ainsi 12 "types" d'employeurs.

Tableau 4 – Odds ratios du modèle de régression logistique multinomiale*

	Population Danse Profil d'emploi : D1 D2 vs...			Population Cirque Profil d'emploi : C1 C2 vs...		
	... D3 D4	... autres profils 1 2	... autres profils 3 4	... C3 C4	... autres profils 1 2	... autres profils 3 4
Constante	0.07 ***	0.18 ***	0.03 ***	0.11 ***	0.46 ***	0.14 ***
Période (Réf. 2006-2007)						
2008-2009	0.30 ***	0.39 ***	0.14 ***	0.25 ***	0.45 ***	0.12 ***
2010-2011	0.27 ***	0.33 ***	0.13 ***	0.24 ***	0.35 ***	0.08 ***
2012-2013	0.25 ***	0.31 ***	0.12 ***	0.21 ***	0.30 ***	0.07 ***
2014-2016	0.23 ***	0.33 ***	0.16 ***	0.20 ***	0.27 ***	0.07 ***
Sexe (Réf. Femme)						
Homme	1.16 ***	1.80 ***	2.11 ***	1.08 *	1.00	1.12 ***
Zone de résidence (Réf. Île-de-France)						
Autres régions	1.14 ***	0.78 ***	0.77 ***	1.10 *	0.81 ***	0.68 ***
Âge (Ref. Moins de 25 ans)						
25-29 ans	1.21 ***	1.50 ***	2.50 ***	1.08	1.45 ***	2.43 ***
30-34 ans	1.23 ***	1.56 ***	4.01 ***	1.49 *	1.61 ***	3.23 ***
35-39 ans	1.24 ***	1.77 ***	5.00 ***	1.68 **	1.71 ***	3.74 ***
40-44 ans	1.48 ***	2.21 ***	6.85 ***	1.73 *	1.64 ***	4.48 ***
45-49 ans	1.66 ***	2.08 ***	6.50 ***	1.53 *	1.63 ***	2.63 ***
50 ans et plus	1.24 **	2.00 ***	5.94 ***	0.64	1.33 *	1.55 ***
Ancienneté dans le secteur (Réf. Moins d'un an)						
Un an	3.32 ***	2.18 ***	1.79 ***	4.08 ***	2.86 ***	6.48 ***
Deux ans ou plus	6.34 ***	3.64 ***	11.98 ***	6.01 ***	4.01 ***	25.61 ***
Interaction Ancienneté × Âge						
Un an d'ancienneté et...						
... 25-29 ans	0.83 **	0.72 ***	0.63 **	0.45 **	0.63 **	0.55 *
... 30-34 ans	0.88	0.81 *	0.51 ***	0.58 *	0.57 ***	0.44 **
... 35-39 ans	0.92	0.74 **	0.49 ***	0.68 *	0.69 *	0.51 **
... 40-44 ans	0.99	0.71 **	0.44 ***	0.80	0.75	0.45 **
... 45-49 ans	1.06	0.88	0.54 ***	0.79	0.90	0.74
... 50 ans et plus	0.92	0.81	0.62 ***	0.70	0.75	0.72
Deux ans d'ancienneté ou plus et...						
... 25-29 ans	1.07	0.77 ***	0.70 **	1.22	0.77 *	0.60 *
... 30-34 ans	1.19 *	0.87	0.74 *	1.31	0.84	0.66 *
... 35-39 ans	1.36 ***	0.90	0.80 *	1.41 *	0.91	0.74
... 40-44 ans	1.70 ***	1.26 **	1.06	2.28 **	1.05	0.72
... 45-49 ans	1.38 **	0.95	0.86	1.37	1.11	1.16
... 50 ans et plus	1.34 ***	0.83 *	0.69 **	1.23	1.01	1.26
A été employé par une structure de taille 3 ou 4 et spécialisée dans le secteur de la danse (Réf. Non)						
Oui	4.59 ***	0.84 ***	1.79 ***	2.86 ***	3.45 ***	6.20 ***
A été employé par une structure de taille 3 ou 4 et spécialisée dans le secteur du cirque (Réf. Non)						
Oui	2.53 ***	5.79 ***	11.98 ***	4.08 ***	0.72 ***	1.44 ***

* Pour les deux populations étudiées, le modèle présenté a été retenu suite à une procédure pas à pas prenant en compte la minimisation de l'AIC comme critère de comparaison de qualité des modèles.

Note : ***, **, * respectivement significatifs à $p < 0.001$, $p < 0.01$, $p < 0.05$.

Note de lecture : toutes choses égales par ailleurs (i.e. une fois contrôlés les effets estimés pour les autres variables introduites dans le modèle), un homme a 1.16 fois plus de chances qu'une femme de faire partie du segment D3|D4 plutôt que D1|D2. En d'autres termes, toutes choses égales par ailleurs, pour un homme travaillant dans le domaine de la danse, la probabilité de faire partie du noyau professionnel est de 16 % plus élevée que pour une femme.

Source et champ : voir tableau 1.

3. Des difficultés d'intégration accrues pour les cohortes de nouveaux entrants

L'approche par cohortes vise à saisir le devenir des individus entrés dans le domaine dans une conjoncture donnée (encadré 2). De ce point

de vue, la taille des différentes cohortes est un premier indicateur permettant d'observer l'évolution du nombre de nouveaux entrants dans les deux domaines, autrement dit de quantifier celles et ceux qui « tentent » d'accéder à l'activité artistique (Buscatto, 2008). Après une forte

progression entre 2007 et 2008, le volume de nouveaux entrants ne cesse de diminuer : -7.3 % par an en moyenne pour la danse entre 2008 et 2016, et -5.2 % dans le cas du cirque sur la même période (figure VIII). En d'autres termes, alors que les deux populations continuent à croître, le flux de renouvellement tend quant à lui à se tarir, impliquant un vieillissement démographique.

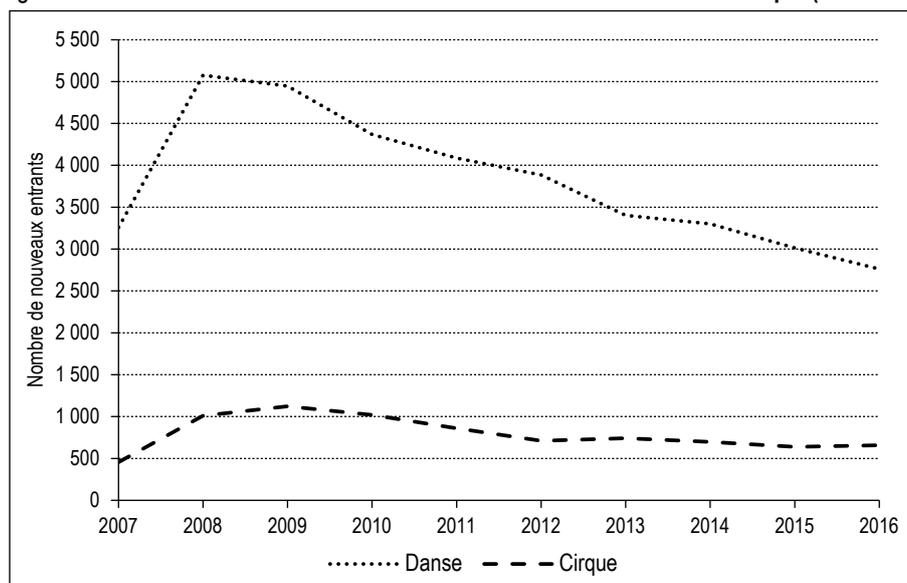
Plus en détail, on observe que l'âge moyen augmente dans les deux secteurs étudiés en passant de 33 ans à 35 ans pour la danse, avec une progression annuelle moyenne de +0.6 %, et de 34.2 à 36.4 ans pour le cirque, soit +0.8 % en moyenne par an (tableau 5). Cependant, ce constat nécessite d'être légèrement nuancé par la prise en compte du vieillissement général de la population française. En effet, entre 2007 et 2015, l'âge moyen de la population est passé de

39.6 à 40.9 ans, avec une progression annuelle moyenne de +0.4 % (Insee, 2020). Le phénomène observé s'inscrit donc dans ce mouvement général sans pour autant lui être réductible. Par ailleurs, ces prétendants à l'activité artistique ont des caractéristiques spécifiques par rapport aux individus déjà présents dans le domaine. Si l'âge des nouveaux entrants est, sans surprise, inférieur de 5 à 7 ans en moyenne à celui de l'ensemble de la population tout en restant stable sur la période, on note également une légère surreprésentation des femmes parmi ces cohortes, avec des écarts allant de +0.5 à +5 %. Néanmoins la différence majeure porte sur les profils d'emploi, les prétendants étant très majoritairement cantonnés aux segments de « l'activité réduite spécialisée » (moins de 500 heures de travail sur l'année dont plus de

ENCADRÉ 2 – Construction et caractéristiques des cohortes

La cohorte d'une année N est composée d'individus ayant au moins 1 heure d'activité dans le périmètre des annexes VIII ou X lors de cette année N et n'ayant eu aucune activité lors des années précédentes. Sur ce plan, les données disponibles permettent de limiter très fortement la présence de biais de censure à gauche dans la mesure où l'on dispose des informations relatives aux contrats antérieurs à la période d'observation (2006-2016) et plus particulièrement de la date du premier contrat enregistré auprès des services de Pôle Emploi (les plus anciens remontant à 1997). Néanmoins, ce caractère rétrospectif n'est pleinement assuré qu'à partir de 2007, date d'une opération de consolidation des bases AEM et DUS. De fait, la cohorte 2006 a été écartée de l'analyse car il n'est pas possible de certifier qu'elle se compose uniquement de « vrais » nouveaux entrants, contrairement aux cohortes des années suivantes. De même, l'année 2016 est signalée uniquement à titre indicatif, le devenir en 2017 des individus n'étant que partiellement connu. Partant de là, le jeu de données permet la construction de 20 cohortes de tailles variables, composées exclusivement de « vrais » nouveaux entrants et construites à partir des indicateurs suivants : a) individus présents pour la première fois une année N (2007 à 2016, soit 10 cohortes annuelles) ; b) individus effectuant au moins 1 heure de travail annuel dans le secteur de la danse ou du cirque lors de l'année N (soit 2 domaines d'activité).

Figure VIII – Évolution du volume de nouveaux entrants en danse et en cirque (2006-2016)



Note de lecture : en 2007, le nombre d'individus absents de la base de données lors des années antérieures et déclarant au moins une heure de travail dans le domaine de la danse s'élève à 3 257. Ils sont 3 014 dans ce cas en 2016.
Source et champ : Pôle Emploi. Ensemble des individus entrant dans le périmètre des annexes VIII ou X et ayant déclaré au moins une heure de travail dans l'année relevant du secteur de la danse ou des arts du cirque.

Tableau 5 – Caractéristiques des cohortes d'entrants au regard des populations annuelles

A – Domaine Danse	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Individus relevant du domaine	11 750	14 807	17 171	17 856	18 291	18 476	18 502	18 525	18 886
Entrants en N	3 257	5 076	4 946	4 368	4 087	3 885	3 403	3 302	3 014
Taux d'entrée en N (%)	27.7	34.3	28.8	24.5	22.3	21.0	18.4	17.8	16.0
Âge moyen									
individus relevant du domaine	33.0	33.0	33.2	33.5	33.7	33.7	34.0	34.3	35.1
entrants en N	29.1	30.4	29.9	29.0	28.9	28.5	28.9	28.6	28.2
Part de femmes (%) parmi									
les individus relevant du domaine	61.5	62.1	62.2	61.7	62.6	61.7	62.4	61.7	60.1
les entrants en N	62.9	66.5	66.7	65.4	67.2	65.6	64.8	64.1	60.8
Profil d'emploi des individus relevant du domaine (%)									
D1 D2	55.6	61.8	61.2	60.2	59.3	58.7	59.3	58.1	54.4
D3 D4	21.9	18.0	17.7	18.3	18.0	19.1	18.4	18.5	18.6
Autres 1 2	12.8	11.7	12.4	12.2	12.3	12.4	12.2	12.1	12.2
Autres 3 4	9.7	8.5	8.7	9.3	10.5	9.8	10.1	11.3	14.9
Profil d'emploi des entrants en N (%)									
D1 D2	86.6	89.7	88.6	90.6	91.4	90.8	89.7	90.9	89.8
D3 D4	4.6	2.9	4.2	4.0	3.0	4.1	4.4	3.9	4.6
Autres 1 2	8.0	7.1	6.7	4.9	5.0	4.6	5.2	4.9	4.9
Autres 3 4	0.9	0.3	0.5	0.5	0.7	0.4	0.7	0.3	0.7
Taux de maintien à N+1 des entrants en N (%)	56.7	66.3	59.1	55.5	53.3	53.3	49.7	47.0	46.6
B – Domaine Cirque	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Individus relevant du domaine	2 272	3 241	4 012	4 387	4 390	4 565	4 701	4 727	4 724
Entrants en N	456	1 010	1 123	1 020	860	711	741	698	639
Taux d'entrée en N (%)	20.1	31.2	28.0	23.3	19.6	15.6	15.8	14.8	13.5
Âge moyen									
individus relevant du domaine	34.2	35.2	35.1	34.8	35.1	35.3	35.6	35.9	36.4
entrants en N	30.6	36.0	32.0	30.2	30.9	29.9	29.7	30.2	29.8
Part de femmes (%) parmi									
les individus relevant du domaine	36.8	35.5	36.5	37.3	36.4	36.4	37.4	38.6	39.8
les entrants en N	37.5	34.4	38.7	36.0	36.1	36.0	39.5	41.7	43.5
Profil d'emploi des individus relevant du domaine (%)									
C1 C2	34.5	43.8	46.9	45.9	43.9	42.8	44.1	41.6	42.3
C3 C4	18.1	15.1	13.9	16.2	18.5	18.8	18.4	19.8	18.8
Autres 1 2	22.1	22.1	21.7	20.6	19.8	19.7	20.0	19.1	18.8
Autres 3 4	25.4	19.1	17.5	17.4	17.9	18.8	17.5	19.4	20.2
Profil d'emploi des entrants en N (%)									
C1 C2	74.6	81.7	81.2	80.9	82.8	80.3	83.3	85.0	86.5
C3 C4	5.9	2.9	2.4	5.9	7.1	7.2	5.3	4.9	5.2
Autres 1 2	17.1	14.2	14.6	12.2	8.8	11.0	10.8	9.2	7.4
Autres 3 4	2.4	1.3	1.8	1.1	1.3	1.6	0.7	1.0	0.9
Taux de maintien à N+1 des entrants en année N (%)	62.1	69.4	65.6	60.7	57.6	56.6	53.4	44.3	43.5

Note de lecture : en 2007, 11 750 individus ont travaillé au moins une heure dans le domaine de la danse, dont 3 257 présents pour la première fois dans le domaine (soit 27.7 % de l'ensemble). Parmi ces derniers 56.7 % avaient toujours une activité dans le périmètre des annexes VIII ou X l'année suivante (que ce soit dans le domaine de la danse ou autre). Ils étaient 33.4 % dans ce cas cinq ans plus tard, les autres n'ayant plus aucune activité déclarée dans le secteur.

Source et champ : voir tableau 1.

50 % dans le domaine de prédilection), ce qui est le cas de 85 à 90 % des nouveaux entrants dans le domaine de la danse et de 75 à 85 % dans le domaine du cirque. La part de celles ou ceux qui entrent directement dans le noyau professionnel dès leur première année d'activité est ainsi très

limitée, soulignant la rareté d'insertions professionnelles rapides et complètes.

Compte tenu de la propension des nouveaux entrants à se trouver – au moins dans un premier temps – en marge du marché de l'emploi artistique, il est essentiel de saisir dans quelle

proportion ils parviennent malgré tout à se maintenir durablement dans le secteur. À des fins descriptives, une série de courbes de séjour a été établie pour chacune des cohortes suivant la méthode Kaplan-Meier (figure IX)⁷. On observe, hormis la particularité de l'année 2008 où les taux de maintien en activité sont les plus élevés⁸, une augmentation progressive de la vitesse d'éviction au fil des années, cette accélération étant d'autant plus marquée la première année d'activité. Autrement dit, alors que le nombre de nouveaux entrants tend à diminuer, ce qui pourrait théoriquement réduire les phénomènes de concurrence entre prétendants à l'activité artistique, les chances de se maintenir dans le secteur s'amenuisent au fil de la période, suivant un processus encore peu décrit par la littérature. Afin d'appréhender plus finement ce phénomène et saisir les conditions de possibilité d'un maintien en activité dans la durée, tout en évitant les biais de censure à droite, seules les cohortes 2007 à 2011 ont été conservées pour la suite de l'analyse après avoir été tronquées en incluant uniquement les cinq premières années d'activité de manière à les rendre pleinement comparables (figure X). Ces cinq cohortes ont ensuite été soumises à une double modélisation visant à déterminer les facteurs maximisant la « longévité » dans le secteur du spectacle (encadré 3).

Les paramètres des modèles AFT et PH à covariables et effets dépendants du temps⁹ convergent et confirment le constat réalisé à

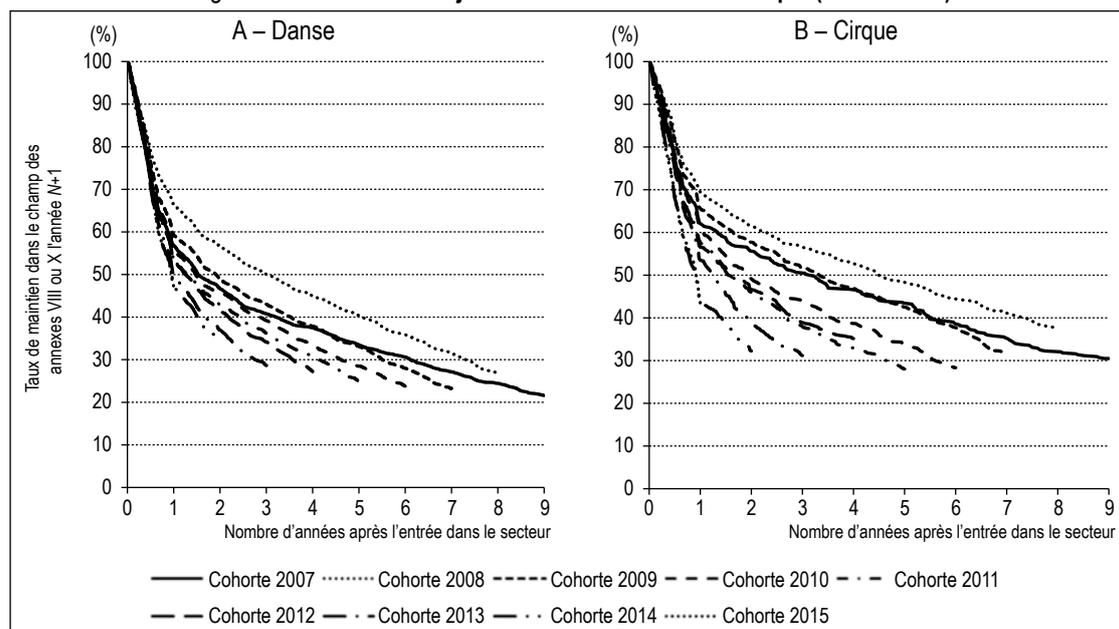
partir des courbes Kaplan-Meier (voir tableau 6). Les phénomènes d'éviction s'accroissent au fil des cohortes, accélération plus marquée dans le domaine du cirque que dans celui de la danse même si les taux moyens d'éviction sont plus élevés dans ce dernier. Par rapport aux cohortes 2007 prises comme référence, la probabilité de cesser son activité au cours des cinq premières années est 1.5 fois plus élevée pour les cohortes 2010-2011 en danse et 2.2 fois plus élevée en cirque. Par ailleurs, illustrant la variabilité d'effet des covariables au fil du temps, il apparaît que la rentabilité de l'appartenance au noyau professionnel augmente durant les premières années d'activité pour s'amenuiser lors de la cinquième année dans le secteur. Selon un ratio approchant +0.5, appartenir aux segments D3|D4 ou C3|C4 lors de sa première année d'activité est un facteur limitant la probabilité d'éviction à l'horizon de l'année suivante par rapport à l'appartenance aux segments D1|D2 ou C1|C2.

7. Sont considérés comme sortant du périmètre des annexes VIII ou X, les individus qui ont déclaré au moins une heure d'activité lors d'une année N et plus aucune lors des années ultérieures. La date de sortie effective est obtenue à partir de la date de fin du dernier contrat connu, ce qui permet d'établir une mesure de durée d'activité en temps continu (fraction d'année de présence) plutôt qu'en temps discret (année révolue de présence).

8. Cette année étant marquée par la pleine entrée en vigueur du FPS (supra).

9. L'analyse des résidus de Schoenfeld, non présentée ici, relative aux modélisations PH réalisées suivant la méthode standard, démontre que l'hypothèse de proportionnalité des risques relatifs ne se vérifie pas sur les données mobilisées, rendant nécessaire le recours à des modèles plus complexes.

Figure IX – Courbes de séjour des cohortes danse et cirque (2007 à 2015)



Note de lecture : parmi les 3 257 individus entrés dans le domaine de la danse en 2007, 21.6 % exercent toujours une activité dans le périmètre des années VIII ou X en 2016, 9 ans après leur entrée dans le secteur.
Source et champ : voir figure VIII.

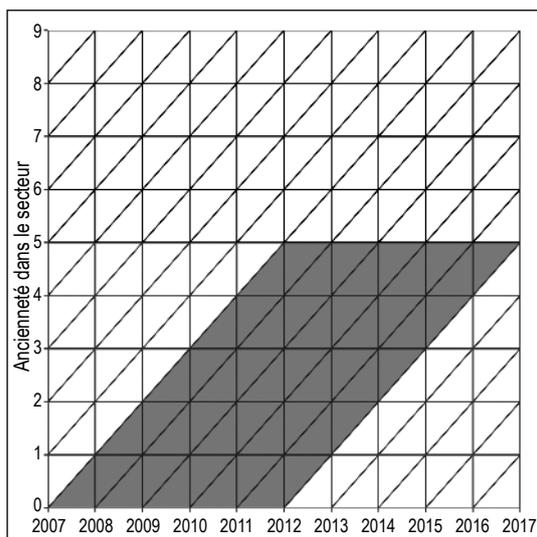
ENCADRÉ 3 – Modèles paramétriques et semi-paramétriques en analyse historique d'événement

L'analyse historique d'événement (*event history analysis*), autrement dit la modélisation statistique du facteur temps (t) dans la probabilité d'occurrence d'un événement particulier (décès, mariage, naissance, sortie du marché de l'emploi, etc.) avant la fin de la phase d'observation au temps T , tel que $S(t) = Pr\{T > t\}$, distingue deux grandes familles de méthodes en temps continu :

- d'une part, les méthodes paramétriques, telle la modélisation du temps de défaillance accéléré (*accelerated failure time*, AFT), qui modélisent la durée précédant l'occurrence de l'événement (Kalbfleisch & Prentice, 2002) ;
- d'autre part, les méthodes semi-paramétriques, tel le modèle de Cox à hasard proportionnel (*proportional hazards*, PH), qui modélisent l'occurrence de l'événement (Therneau & Grambsch, 2002).

Si les modèles de type AFT s'interprètent de manière intuitive, ils ont pour inconvénient de s'appuyer sur la spécification *a priori* de la fonction de répartition du risque instantané de base (λ_0). Or, cette fonction, qui peut suivre une distribution de Weibull, exponentielle, logistique ou log normale, etc., n'est le plus souvent pas connue, ce qui implique une démarche de tâtonnement et de comparaison entre modèles réalisés à partir de différentes lois de distribution. Inversement les modèles de type PH s'affranchissent de toute conjecture sur la distribution du hasard de base (λ_0), mais ont l'inconvénient de reposer sur l'hypothèse de proportionnalité d'effet des covariables en fonction du temps et d'invariabilité temporelle de la valeur de ces mêmes covariables. Or, ceci ne se vérifie pas toujours. Afin de pallier ce problème, il est envisageable de mobiliser des modèles PH plus complexes (stratifiés et/ou à facteurs explicatifs dépendants du temps) comme c'est le cas dans l'analyse présentée ici.

Figure X – Diagramme de Lexis illustrant les cohortes retenues pour la modélisation du maintien en activité



Note : les données et le devenir concernant la cohorte entrée en 2007 dans le périmètre des annexes VIII ou X sont disponibles jusqu'à la fin de l'année 2016. Néanmoins, les données conservées pour l'analyse du maintien en activité portent uniquement sur les cinq premières années de présence dans le secteur (2007 à 2011). La durée de suivi retenue est identique pour les cohortes suivantes, jusqu'à la cohorte 2011, suivie également sur 5 ans (2011 à 2015).

En danse, 50 à 64 % des nouveaux entrants relevant des segments D1|D2 la première année poursuivent ainsi une activité en année 2 contre 74 à 84 % de ceux relevant des segments D3|D4. Ces proportions sont, respectivement, de 52 à 64 % et 68 à 85 % dans le cas du cirque. Cet effet protecteur augmente encore dans les années 2 à 4, démontrant logiquement qu'une insertion professionnelle rapide et forte protège de l'éviction. Cependant, l'effet s'érode lors de la cinquième année d'activité, impliquant que le profil d'emploi n'est plus la seule variable à

peser sur le maintien dans le secteur, d'autres facteurs (avancée en âge, type d'employeur, notoriété, santé, maternité/paternité, etc.) – plus ou moins observables à partir de nos données – entrant en jeu (Bourneton *et al.*, 2019).

En résumé, du fait de conditions d'emploi qui se durcissent d'une année sur l'autre (*supra*), les cohortes de nouveaux entrants ont de plus en plus de difficultés à durer dans l'activité alors même qu'elles sont moins nombreuses. La réduction de la concurrence entre celles et ceux qui tentent leur chance dans le secteur laisse donc intacte la concurrence avec les individus déjà présents et installés. En d'autres termes, la concurrence au sein même des segments secondaires se double d'une concurrence entre segments secondaire et primaire, ce dernier tendant alors à opérer comme une forme de marché interne (Doeringer & Piore, 1971).

* *
*

Cet article visait à décrire deux des facteurs de segmentation du système d'emploi artistique que sont le volume et la structure d'activité et d'en observer les évolutions temporelles dans les domaines de la danse et du cirque en France. Tout en montrant le durcissement collectif des conditions d'emploi tout au long de la période 2006-2016, les résultats présentés illustrent également de façon claire la frontière séparant segment primaire – où évoluent les artistes « installés » – et segment secondaire – composé des artistes les plus précaires, au premier rang desquels celles et ceux qui tentent d'entrer dans

Tableau 6 – Modélisation du maintien en activité des cohortes 2007 à 2011

	Population Danse		Population Cirque	
	G-généralisé AFT (exp ^{coef})	Modèle de Cox (exp ^{coef})	G-généralisé AFT (exp ^{coef})	Modèle de Cox (exp ^{coef})
Période d'entrée dans le secteur (Réf. 2007)				
2008-2009	0.96	1.05	0.78*	1.33*
2010-2011	0.67***	1.49 ***	0.49***	2.21***
Sexe (Réf. Femme)				
Homme	1.02	0.99	1.00	1.00
Âge à l'entrée dans le secteur (Réf. Moins de 25)				
25-29	0.99	1.02	1.03	0.98
30-34	1.00	1.00	1.03	0.97
35-39	0.95	1.06	0.87	1.17
40-44	1.00	1.00	0.87	1.19
45-49	0.96	1.04	0.94	1.08
50 et plus	0.77***	1.29 ***	0.79**	1.32**
Zone de résidence à l'entrée dans le secteur (Réf. Île-de-France)				
Autres régions	1.00	1.00	1.10	0.90
Profil d'emploi lors de l'année N (Réf. D1 D2 ou C1 C2)				
D3 D4 ou C3 C4 – Année 1	2.16***	0.44 ***	1.50*	0.65*
Année 2	4.75***	0.20 ***	1.69**	0.55**
Année 3	8.86***	0.11 ***	4.94***	0.17***
Année 4	11.11***	0.09 ***	6.94***	0.13***
Année 5	7.29***	0.16 ***	2.04*	0.47*
Autres1 2 – Année 1	2.55***	0.37 ***	2.65***	0.33***
Année 2	4.28***	0.23 ***	2.73***	0.34***
Année 3	4.04***	0.26 ***	1.89***	0.51***
Année 4	3.95***	0.28 ***	1.66**	0.60**
Année 5	3.04***	0.37 ***	1.37	0.72
Autres3 4 – Année 1	3.68***	0.24 ***	2.41*	0.36*
Année 2	5.04***	0.19 ***	4.21***	0.21***
Année 3	9.41***	0.10 ***	6.35***	0.13***
Année 4	17.02***	0.06 ***	6.82***	0.13***
Année 5	10.11***	0.11 ***	2.81*	0.33*
A été employé par une structure de taille 3 ou 4 et spécialisée dans le secteur de la danse (Réf. Non)				
Oui	1.20***	0.83***	1.30*	0.76*
A été employé par une structure de taille 3 ou 4 et spécialisée dans le secteur du cirque (Réf. Non)				
Oui	1.67***	0.59***	1.00	1.01
Nombre d'individus concernés		21 734	4 469	
Nombre d'individus censurés à droite		7 038	1 750	

Note : ***, **, * respectivement significatif à $p < 0.001$, $p < 0.01$, $p < 0.05$.

Note de lecture : les modèles AFT présentés mobilisent une fonction de lien Gamma généralisé de paramètres $\mu = 1.01$; $\sigma = 1.10$; $\kappa = 0.72$ dans le cas des données danse et $\mu = 1.48$; $\sigma = 1.00$; $\kappa = 0.78$ dans le cas des données cirque. Dans le secteur de la danse, toutes choses égales par ailleurs (i.e. individus de la cohorte 2007, âgés de moins de 25 ans, résidant en Île-de France, etc.), la durée de maintien en activité d'un homme est supérieure de 2 % (1.02-1) à celle d'une femme. Parallèlement, la probabilité pour un homme de sortir du secteur au cours de 5 premières années d'activité est supérieure de 1 % (1-0.99) à celle d'une femme. Ces deux écarts, pris à titre d'exemples, ne sont pas statistiquement significatifs.

Source et champ : Pôle Emploi. Ensemble des individus entrant dans le périmètre des annexes VIII ou X et ayant déclaré au moins une heure de travail dans l'année relevant du secteur de la danse ou des arts du cirque.

le secteur (Buscatto, 2008). Les deux domaines artistiques étudiés se trouvent pris dans une forme de paradoxe, le nombre global d'artistes continuant d'augmenter alors même que les flux de renouvellement sont en diminution et que les conditions de maintien en activité des nouveaux entrants sont de plus en plus difficiles. S'il est délicat de répondre directement à la question de Menger (2011) sur les effets respectifs des

variations conjoncturelles et des modifications réglementaires, reste que la période 2007-2008 – marquée par l'entrée en vigueur du Fonds de Professionnalisation et de Solidarités (FPS) – apparaît singulière tant par les profils d'emploi observables que par les taux de maintien en activité élevés des individus entrés dans le secteur dans ce contexte. Les années ultérieures apparaissent ici comme une forme de

« rattrapage » de ce qui était observable auparavant. La question subséquente, à laquelle il nous est encore impossible de répondre faute d'une fenêtre d'observation suffisante et de données en série longue, porte sur l'éventuelle présence d'effets de cycle où se succéderaient un afflux important de nouveaux entrants tirant parti d'un dispositif réglementaire « avantageux », suivi d'un tarissement de cet afflux dans la mesure où les prétendants feraient face à la concurrence des artistes « installés » lors de la phase précédente, suivi d'un renouvellement relativement massif au bénéfice des fins de carrière scénique des artistes de la première phase, etc. Ceci ajouterait ainsi une dimension processuelle et temporelle à l'analyse de la segmentation de ces marchés du travail. Par ailleurs, au-delà des traitements déjà réalisés, les données mobilisées pourraient être abordées à partir d'une analyse de séquence (Robette, 2011) visant, d'une part, à produire des indicateurs de stabilité des parcours d'emploi et d'autre part, une typologie de ces mêmes parcours, ceci afin de tester l'évolution de leur distribution au regard des changements

réglementaires. En effet, si la « démultiplication de soi » est une caractéristique des professions artistiques (Bureau *et al.*, 2009 ; Gouyon, 2011 ; Perrenoud & Bataille, 2017), on peut faire l'hypothèse que celle-ci est plus ou moins poussée, favorisée, voire engendrée par le cadre réglementaire et la dureté des conditions d'accès au segment du noyau professionnel. Dans tous les cas, ceci éclaire les mécanismes sous-jacents de réalisation d'une politique de soutien aux artistes, dans un pays affirmant régulièrement son attachement à la culture et à ses acteurs, en posant par exemple qu'« il n'y a pas de culture sans création. Et il n'y a pas de création sans artistes. Parce que nous avons besoin de culture, alors nous avons besoin des artistes »¹⁰. Au-delà de la formule rhétorique, le véritable enjeu porte sur la définition des conditions permettant de mener une activité professionnelle artistique de manière soutenable. □

10. Discours de F. Riestler, ministre de la Culture, en faveur de la création francophone, à la Cité internationale des arts, 19 mars 2019.

BIBLIOGRAPHIE

- Amossé, T., Perraudin C. & Petit, H. (2011).** Mobilité et segmentation du marché du travail : quel parcours professionnel après avoir perdu ou quitté son emploi ? *Économie et Statistique*, 450, 79–105. <https://doi.org/10.3406/estat.2011.9690>
- Bourneton, F., Chopin, M.-P., Cordier, M., Honta, M., Julhe, S. & Salaméro, E. (2019).** Garder les pieds sur scène. Condition du maintien d'une activité artistique dans les secteurs de la danse et du cirque. *Recherches Sociologiques et Anthropologiques*, 50(2), 167–190. <https://doi.org/10.4000/rsa.3609>
- Bucher, R. & Strauss, A. (1961).** Profession in Process. *American Journal of Sociology*, 66(4), 325–334. <https://www.journals.uchicago.edu/doi/pdf/10.1086/222898>
- Bureau, M.-C., Perrenoud, M. & Shapiro, R. (2009).** *L'artiste pluriel. Démultiplier l'activité pour vivre de son art*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- Buscatto, M. (2008).** Tenter, rentrer, rester : les trois défis des femmes instrumentistes de jazz. *Travail, genre et sociétés*, 19, 87–108. <https://doi.org/10.3917/tgs.019.0087>
- Cardon, V. (2017).** De l'emploi atypique à la retraite du régime général : les retraites des salariés intermittents du spectacle. *Retraite et société*, 78, 137–157. <https://doi.org/10.3917/rs1.078.0137>
- David-Gibert, G., Guy, J.-M. & Sagot-Duvaurois, D. (2006).** *Les arts du cirque. Logiques et enjeux économiques*. Paris: La Documentation française.
- Doeringer, P. B. & Piore, M. (1971).** *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*. New-York: Sharp.
- Grégoire, M. (2010).** Intermittents du spectacle et assurance chômage : retour sur un diagnostic convenu (1980-2003). *Connaissance de l'Emploi* N° 74.
- Grégoire, M. (2013).** *Les Intermittents du spectacle. Enjeux d'un siècle de lutte*. Paris: La Dispute.
- Gouyon, M. (2011).** L'emploi salarié dans le spectacle en 2008 : une diversité de situations. *Culture chiffres* N° 2011/6. <https://www.culture.gouv.fr/content/download/17420/file/CC-2011-6-site.pdf?inLanguage=fr-FR>
- Gouyon, M. & Patureau, F. (2014).** Tendances de l'emploi dans le spectacle. *Culture chiffres* N° 2014/2. <https://www.culture.gouv.fr/content/download/86973/file/CC-2014-2-Tendances%20de%20l%27emploi%20dans%20le%20spectacle.pdf?inLanguage=fr-FR>

- Hénaut, L. & Poulard F. (2018).** Faire groupe au sein d'un groupe : la structuration des segments professionnels. *SociologieS*. <http://journals.openedition.org/sociologies/8798>
- Insee (2020).** Bilan démographique 2019.
- Kalbfleisch, J. & Prentice, R. (2002).** *The Statistical Analysis of Failure Time Data*. New-York: Wiley.
- MCC (2003).** Les danseurs. *Développement culturel* N° 142.
- Menger, P.-M. (1989).** Rationalité et incertitude de la vie d'artiste. *L'Année sociologique*, 39, 111–151. <https://www.jstor.org/stable/27889991>
- Menger, P.-M. (2011).** *Les intermittents du spectacle. Sociologie du travail flexible*. Paris: Ed. de l'EHESS.
- Menger, P.-M., Rannou, J., Blondel, A., Cicé, C. & Zavadski C. (2001).** *Les métiers du spectacle vivant et leurs classifications : Bilan et harmonisation*. Paris: CPNEF-SV.
- Perrenoud, M. & Bataille, P. (2017).** Être musicien interprète en Suisse romande. Modalités du rapport au travail et à l'emploi. *Revue suisse de sociologie*, 43(2), 309–333. <https://doi.org/10.1515/sjs-2017-0017>
- Pilmis, O. (2007).** Des « employeurs multiples » au « noyau dur » d'employeurs : relations d'emploi et concurrence sur le marché des comédiens intermittents. *Sociologie du travail*, 49(3), 297–315. <https://doi.org/10.1016/j.sotra.2007.06.023>
- Pôle Emploi (2018).** Les allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 en 2017. *Statistiques et indicateurs* N° 18.046. https://www.pole-emploi.org/files/live/sites/peorg/files/documents/Statistiques-et-analyses/S%26I/si_18046_allocataires_indemnis%C3%A9s_annexes_8_et_10_2017.pdf
- Rannou, J. & Roharik, I. (2006).** *Les danseurs. Un métier d'engagement*. Paris: La Documentation Française.
- Robette, N. (2011).** *Explorer et décrire les parcours de vie : les typologies de trajectoires*. Paris: INED.
- Salaméro, E. (2018).** Politiques publiques du cirque. Reconnaissance artistique et segmentation d'une profession (1978-1993). *Politix*, 121, 217–237. <https://doi.org/10.3917/pox.121.0217>
- Sinigaglia-Amadio, S. & Sinigaglia, J. (2017).** *Temporalités du travail artistique : le cas des musiciens et des plasticiens*. Paris: DEPS.
- Therneau, T. & Grambsch, P. (2002).** *Modeling Survival Data: Extending the Cox Model*. New-York: Springer.
-

ANNEXE

NOMENCLATURE DES EMPLOIS ARTISTIQUES ET TECHNIQUES DU SPECTACLE

Au début des années 2000, les services de Pôle Emploi et de la CPNEF-SV, accompagnés par une équipe de l'Institut Marcel Mauss (anciennement CSA et CESTA, puis CESPRA), produisent une classification des emplois du spectacle afin de favoriser l'harmonisation de l'enregistrement statistique des situations de travail (Menger *et al.*, 2001).

Afin de disposer d'un « grain » de définition plus ou moins fin, cette nomenclature, remaniée mais toujours en vigueur, répertorie de manière emboîtée : 3 branches (artistes, techniciens, administratifs) ; 18 domaines d'activités (professionnels des accessoires, professionnels des arts du cirque et des arts visuels, professionnels de l'art chorégraphique, etc.) ; 60 groupes professionnels (technicien son, costumier, musicien, régisseur lumière, artiste de cirque, etc.) ; et 1 388 codes métier qui renvoient à la plus petite unité d'activité recensée dans les bases AEM et DUS (danseur de ballet, danseur de music-hall, danseur de variétés, jongleur, trapéziste, fildefériste, etc.).

Les codes métier correspondant aux groupes professionnels des « danseurs » et « artistes de cirque », qui définissent le périmètre de notre enquête, sont :

Groupe professionnel	Code métier
Danseur	Artiste chorégraphique ou de chorégraphie
	Artiste de revue
	Artiste de spectacle
	Artiste du music-hall
	Artiste de ballet
	Danseur
	Danseur de ballet ou de compagnie
	Danseur de music-hall
	Danseur de variété
	Danseur soliste
	Figurant du ballet
	Premier danseur
	Stripteaseur
	Artiste de cirque
Antipodiste	
Artiste de cirque	
Artiste fauconnier	
Bolas	
Boleadoras	
Cavalier	
Clown	
Contorsionniste	
Dompteur	
Dresseur	
Échassier	
Équilibriste	
Fildefériste	
Funambule	
Jongleur	
Trapéziste	
Voltigeur	

